

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY

CDV/CT

ARRÊTÉ DU MAIRE N°087.2025
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET
DE STATIONNEMENT

73 AVENUE DE DOMONT

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU les demandes de l'entreprise EUROVIA située 78, Boulevard du Maréchal Foch 95210 Saint Gratien pour le compte du Conseil Départemental du Val d'Oise,

VU l'avis favorable du Conseil Départemental du Val d'Oise,

CONSIDÉRANT que les travaux de reprise de faïençages de la chaussée 73 Avenue de Domont 95160 Montmorency,

Qu'ils ne permettent pas d'assurer le stationnement et la circulation des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

A R R E T O N S

Le vendredi 11 avril 2025 :

73 AVENUE DE DOMONT

Article 1 :

La circulation s'effectuera sur demi-chaussée en alternance.

Le trafic sera régulé manuellement ou à l'aide de feux provisoires de chantier.

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure.

Article 2 :

Le cheminement des piétons sera maintenu et sécurisé et seront déviés vers les passages protégés les plus proches

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise du chantier

Article 3 :

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de cet arrêté, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieux indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

Article 4 :

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise EUROVIA située 78, Boulevard du Maréchal Foch 95120 Saint Gratien.

Article 5 :

M. le Commissaire de Police,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Chef du Centre de Secours Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,
M. le Chef de Service de la Police Municipale,
M. le Directeur Général des Services,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Montmorency, le

19/3/2025.

Jean-Pierre DAUX

Adjoint au Maire

Délégué aux transports, à la voirie et aux
télécommunications et des bâtiments

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1


N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☒

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☐

Nom : SALLES Prénom : Bernard
Dénomination : Conseil Départemental de la VSP d'Oise Représenté par : B. Salles Adjoint Chef de Centre CRO Sannois
Adresse Numéro : 5 Extension : _____ Nom de la voie : Route de Bellevue
Code postal 95110 Localité : SANNOIS Pays : _____
Téléphone 0687827093 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : bernard.salles @ vapdoise.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Entreprise EUROVIA Prénom : _____
Adresse Numéro : 78 Extension : _____ Nom de la voie : Boulevard du Maréchal Foch
Code postal 95210 Localité : SAINT-GRATIEN Pays : _____
Téléphone 0764821766 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : mathias.dumesnil @ eurovia.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 124 Voie communale n° _____
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 2 400 ☒ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 2 600 ☒
Adresse Numéro : 73 Extension : _____ Nom de la voie : Av. de Drouot
Code postal 95160 Localité : MONTMORENCY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Rabotage et refonte de la couche de roulement
Date prévue de début des travaux : 11 04 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 7 Date de début de réglementation 11 04 2025
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 3,00
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Vitesse limitée à : ⁵⁰ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Conseil Départemental 95 Représenté par : B. Salles

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

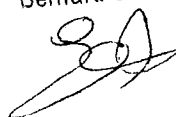
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

^{Sannois}
Fait à : ... Le : 07 03 2025

Nom : SALLES Prénom : Bernard Qualité : Demandeur et Maître d'Ouvrage

L'adjoint au chef du Centre Routier
Départemental de Sannois
Bernard SALLES



D124 MONTMORENCY FACE AU 73 AVENUE DE DOMONT ANGLE RUE DE KNUTSFORD
(27M X 1M)

